

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

### Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/04/2010 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

### 1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.5680	8.7935
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.8390	9.0715
2/3. Fendage	8.9420	9.1770
4. Brossage à la main	8.9420	9.1770
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.9420	9.1770
6a. Brossage à la carde mécanique	8.1750	8.3900
7. Mouillage des peaux brutes	8.8390	9.0715
8. Dégalage à la main	8.9420	9.1770
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.0560	9.2940
10. Dégalage à la machine	8.9795	9.2155
11. Cardage	9.0560	9.2940
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.0560	9.2940
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.9420	9.1770
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.9420	9.1770

16. Ebarbage	8.1650	8.3795
17. Ejarrage à la machine	8.1650	8.3795
18/19. Ejarrage à la machine	9.0560	9.2940
20. Secrétage	9.7450	10.0015
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.2510	9.4945
22. Secrétage à la machine	9.7450	10.0015
23. Mouillage des peaux secrétées	8.8400	9.0725
24. Brossage des peaux secrétées	8.1650	8.3795
25. Coupage	8.3775	8.5980
26. Chiquettage	8.0840	8.2965
27. Epluchage	8.0840	8.2965
28. Montage	8.1650	8.3795
29. Paquetage	8.3775	8.5980
30. Triage	8.0840	8.2965
31. Soufflage	8.0840	8.2965
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.4775	9.7270
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.7330	9.9890
34. Contremaître	9.2400	9.4830